

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20231212-031****du 12 décembre 2023****n°031****page 1/2****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39****PRESENTS (25) :**

Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Laurence RABUSSIÉ, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Gilles MAUDUIT, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Isabelle MIGUET, David SIMON.

POLYVOIRS (13) : Michel DROIN donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN

Frédérique NAUD-COLAS donne pouvoir à Maryse LAVRARD

Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Yasin ERGÜL

Flavy FRUCHON donne pouvoir à Evelyne AZIHARI

Elsa FARHAT donne pouvoir à Thomas BAUDIN

Séverine BART donne pouvoir à Jeannie MARECOT

Yves TROUSSELLE donne pouvoir à Françoise MERY

Isabelle DUCHET donne pouvoir à Anne-Florence BOURAT

Amine MESSAOUDENE donne pouvoir à Patrice CANTINOLLE

Ahmed BEN DJILLALI donne pouvoir à Manuel COSTA NOBRE

Stéphane VERDIER donne pouvoir à Isabelle MIGUET

Jacques MELQUIOND donne pouvoir à Michel FRESNEAU

Sophie GUEGUEN donne pouvoir à Hubert PREHER

EXCUSES (1) : Patricia BAZIN,

Nom du secrétaire de séance : Manuel COSTA NOBRE

RAPPORTEUR : Madame Corine FARINEAU**OBJET : Dénomination Salle de spectacle du complexe de la Gornière - Salle Velbert**

En septembre 2023, pour l'inauguration de leur forum culture Velbert, la ville allemande jumelée à Châtellerault, a décidé de nommer une des salles du complexe "Espace Châtellerault". Cette délibération vise à agir en réciprocité et honorer la ville allemande, partenaire depuis 1965.

Au sein du complexe de la Gornière, la salle polyvalente destinée aux manifestations festives et culturelles (repas, expositions, conférences, concerts, représentations...), ne porte pas de nom actuellement. Une signalétique appropriée, avec le logo de la ville de Velbert et son nom, pourrait être placée au sein du complexe pour montrer cette nouvelle dénomination.

* * * * *

VU les articles L.2121-29 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux attributions du Conseil Municipal,

CONSIDERANT l'attachement tout particulier, au sein des jumelages, que prend la relation entre Velbert et Châtellerault depuis 1965,

CONSIDERANT le geste fait par la ville de Velbert, en nommant l'une de ses salles "Espace Châtellerault" dans leur nouveau forum culturel, et notre possibilité d'agir en réciprocité,

CONSIDÉRANT l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, places, parkings, des équipements et de leurs salles,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20231212-031

du 12 décembre 2023

n°031

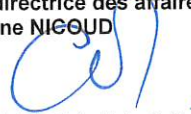
page 2/2

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de dénommer, la salle de spectacle du complexe de la Gornière : la salle Velbert
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document administratif se rapportant à cette délibération.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICQUID



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr